

Délibération 2024-070

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : mercredi 05 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : AIRE DE JEUX INCLUSIVE – PERMIS D'AMENAGER

Monsieur le Maire fait savoir que l'implantation de la nouvelle aire de jeux inclusive dans le périmètre du château classé nécessite l'attribution d'un permis d'aménager. Il ajoute que l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), dans le cadre d'une consultation préalable, a émis un avis favorable de principe à ce projet.

Considérant que le Maire doit être expressément autorisé par le Conseil Municipal pour pouvoir déposer la demande de ce permis d'aménager au nom de la commune,

Considérant que la commune, en tant que personne morale, a l'obligation de recourir aux services d'un architecte pour tout projet architectural, quel que soit le projet de construction ou de travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Charge Monsieur le Maire de recourir aux services d'un architecte pour l'établissement du permis d'aménager de l'aire de jeux inclusive et l'autorise à régler les frais correspondants,
- Autorise le Maire à déposer le permis d'aménager de l'aire de jeux inclusive du château, au nom de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS